

# Jules Verne, maître de l'anticipation scientifique.

Par . Le 30 mai 2005

Jules Verne est né à Nantes, le 8 février 1828. Ses études de rhétorique, de philosophie puis de droit le mènent à Paris où il commence à écrire : des poèmes, une pièce de théâtre montée par Alexandre Dumas... Se passionnant pour la science et ses découvertes les plus récentes, il se lie avec un ancien explorateur devenu aveugle, Jacques Arago. Puis, en 1862 il soumet à l'éditeur Pierre-Jules Hetzel *Cinq semaines en ballon*, son premier roman qui connaît un succès immense. Il sera suivi d'une cinquantaine d'autres, qui nourriront l'imaginaire de nombreuses générations à venir.

Le 24 mars 1905 à Amiens — ville où il aura, entre autres, présidé au groupe espérantiste — Jules Verne s'éteint.

C'est dans le cadre de l'année du centenaire de sa mort que l'[École Polytechnique Fédérale de Lausanne](#) souhaite rendre hommage à cet écrivain visionnaire qui a su rendre populaire le personnage de l'ingénieur et anticiper nombre des développements techniques du 20<sup>e</sup> siècle.

L'évènement constitue un galop d'essai en vue d'un cycle de conférences prévu pour l'an prochain, dont le *leitmotiv* sera la rencontre entre écrivains et chercheurs, pour exposer les similitudes de leur démarche créatrice et analyser leurs apports mutuels dans le développement de la connaissance.

Cette journée est organisée par la Bibliothèque centrale de l'EPFL, en partenariat avec la rédaction du *Polyrama*, revue de l'EPFL et la *Maison d'Ailleurs d'Yverdon*, avec le soutien de la *Direction de la formation de l'Epfl*.

Le programme de la Journée Jules Verne.

Article mis en ligne le lundi 30 mai 2005 à 00:00 –

## Pour faire référence à cet article :

« Jules Verne, maître de l'anticipation scientifique. », *EspacesTemps.net*, Brèves, 30.05.2005

---

<https://www.espacestemps.net/articles/jules-verne-maitre-de-lanticipation-scientifique/>

© EspacesTemps.net. All rights reserved. Reproduction without the journal's consent prohibited.  
Quotation of excerpts authorized within the limits of the law.